

MARANA FITNESS

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 Euros
Siège social : Route du Stade – CC Lido Marana – 20600 FURIANI

RCS BASTIA 917 914 970

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 03 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trois octobre,

LA SOUSSIGNÉE :

La société ISULA CORSA INVEST, société par actions simplifiée au capital variable minimum de 85 100 Euros, dont le siège social est Résidence Fiore di Maghja Bat A - Lieudit Aucciula Agosta Molini - 20166 ALBITRECCIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 945.405.074, représentée par son Président, la société GUIANE INVESTISSEMENTS, elle-même représentée par son Président, Monsieur Sébastien ROZIER,

Associée Unique de la société MARANA FITNESS, (ci-après la « Société ») société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros, dont le siège social est Route du Stade – CC Lido Marana – 20600 FURIANI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 917 914 970,

En présence de la société FIGEST, représentée par Monsieur Frédéric MAHAUT, Président démissionnaire.

APRES AVOIR RAPPELE

- que la société ISULA CORSA INVEST a acquis ce jour la totalité des 5.000 actions de 1 Euro de valeur nominale composant le capital social de la Société (ci-après l' « **Acquisition** »),

ET PRIS CONNAISSANCE

- des modalités de l'Acquisition convenues aux termes du Protocole de Cession d'Actions en date de ce jour,
- de la lettre de démission de la société FIGEST en tant que Président de la Société avec effet à compter de la date de réalisation de l'Acquisition, soit à compter de ce jour,
- et de la lettre de démission de la société GUIANE INVESTISSEMENTS en tant que Directeur Général de la Société avec effet à compter de la date de réalisation de l'Acquisition, soit à compter de ce jour,

- du projet de convention de trésorerie à conclure entre les sociétés ISULA CORSA INVEST, CJN FITNESS et MARANA FITNESS, dont le capital est également détenu en intégralité par la société ISULA CORSA INVEST,

et plus généralement des conséquences résultant de l'Acquisition ainsi intervenue

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de la société FIGEST de ses fonctions de Président de la Société et quitus à donner

L'Associée Unique, connaissance prise de la lettre de démission de la société FIGEST de son mandat de Président de la Société avec effet à compter de ce jour,

Prend acte de cette démission et donne quitus entier et sans réserve à la société FIGEST pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DECISION

Constatation de la démission de la société GUISANE INVESTISSEMENT de ses fonctions de Directeur Général de la Société et quitus à donner

L'Associée Unique, connaissance prise de la lettre de démission de la société GUISANE INVESTISSEMENTS de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet à compter de ce jour,

Prend acte de cette démission et donne quitus entier et sans réserve à la société GUISANE INVESTISSEMENTS pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME DECISION

Nomination de la société ISULA CORSA INVEST en qualité de nouveau Président de la Société

L'Associée Unique,

consécutivement aux décisions qui précèdent, nomme, en remplacement de la société FIGEST, démissionnaire, en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :

La société ISULA CORSA INVEST, société par actions simplifiée au capital variable minimum de 85 100 Euros, dont le siège social est Résidence Fiore di Maghja Bat A - Lieudit Aucciula Agosta Molini - 20166 ALBITRECCIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 945.405.074, représentée par son Président, la société GUISANE INVESTISSEMENTS (RCS AJACCIO 831.017.603)

La société ISULA CORSA INVEST représentera la Société à l'égard des tiers et sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société dans la limite de son objet social.

Elle exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires applicables.

La rémunération du Président pourra être fixée dans une décision ultérieure ou au titre d'une convention de Présidence.

La société ISULA CORSA INVEST déclare accepter les fonctions qui lui sont ainsi confiées et n'être frappée d'aucune interdiction ou incompatibilité de nature à l'empêcher de les exercer.

QUATRIEME DECISION

Autorisation de conclure une convention de trésorerie avec les sociétés MRFIT et CJN FITNESS

L'Associée Unique, dans le cadre des opérations d'acquisition,

Autorise la Société à conclure une convention de trésorerie avec la société ISULA CORSA INVEST (R.C.S. AJACCIO 945 405 074), la société CJN FITNESS (R.C.S AJACCIO 888 536 323) et la société MRFIT (R.C.S AJACCIO 877.597.807) conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette convention aura pour objet de permettre à chacune des sociétés partie à cette convention, de mettre à la disposition réciproquement l'une de l'autre leur excédent de trésorerie disponible, sous forme d'avances en compte courant rémunérées, dans les termes et conditions fixées dans le projet de convention de trésorerie qui a été soumis à l'Associée Unique.

CINQUIEME DECISION

Pouvoirs au Président

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au Président de la société, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- conclure et signer ladite convention de trésorerie,
- signer tous avenants éventuels,
- accomplir toutes formalités légales et faire toutes déclarations requises,
- et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire à l'exécution de la présente décision.

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité nécessaires, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

La société ISULA CORSA INVEST* Représentée par la société GUIANE INVESTISSEMENTS Monsieur Sébastien ROZIER	
DocuSigned by:  768AFD7ED73C423... Signé le 03/10/2025	

* Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président de la SAS MARANA FITNESS »